

## **Lettre de mission PEP 19 Appui médicosocial à la mise en œuvre des Pôles d'Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)**

### **ENSEIGNANT RESSOURCE DEPARTEMENTAL 2<sup>ND</sup> DEGRE**

#### **Mission**

Il s'agit **d'une mission d'accompagnement spécialisé** auprès des enseignants et/ou AESH pour de jeunes scolarisés dans le 2<sup>nd</sup> degré, reconnus en situation de handicap par la MDPH. Cette mission se décline autour de trois axes : aide à l'analyse des besoins spécifiques pour l'accessibilité aux savoirs, aide à la formalisation des documents (GEVASCO, Mise en œuvre du PPS-MOPPS) et apport d'informations et/ou d'outils.

Une observation in vivo suivie éventuellement d'une intervention ponctuelle dans la classe en lien avec les professionnels de l'éducation nationale (enseignant, AESH) peut s'envisager.

L'enseignant ressource accompagne sur les aspects organisationnels et pédagogiques de l'inclusion de l'élève.

Il s'appuie également sur les dimensions éducatives et thérapeutiques du projet individuel du jeune porté par les différentes structures accompagnantes. A ce titre, l'enseignant ressource peut participer aux réunions de travail avec les membres des équipes pluridisciplinaires.

#### **Domaines d'activité**

En complément des éléments apportés par l'enseignant référent lors des Equipes de Suivi de Scolarisation, avec l'équipe enseignante et la famille de l'élève, il éclaire la scolarité d'une meilleure connaissance du handicap de l'élève, des modes d'appropriation des savoirs, des compétences communicatives, langagières et linguistiques. Il participe à l'élaboration du document de mise en œuvre du PPS - MOPPS dans lequel des adaptations pédagogiques nécessaires à la scolarisation de l'élève sont précisées.

Il travaille en partenariat avec les thérapeutes en libéral, les services éducatifs, les services médico-sociaux concernés.

L'enseignant ressource peut intervenir dans le cadre d'une formation de proximité.

#### **Statut**

Personnel enseignant recruté sur l'évaluation de compétences spécifiques, il est placé sous la responsabilité du directeur général des services de l'association des PEP19.

Il travaille en lien avec :

- Les enseignants spécialisés, coordonnateurs d'unités d'enseignement des IME et des coordonnateurs de parcours sous le pilotage de la directrice générale adjointe de l'association des PEP19.
- L'équipe départementale des enseignants spécialisés pour l'inclusion scolaire (EDEIS) sous la responsabilité de l'IEN ASH et il participe aux réunions de coordination de la conseillère pédagogique ASH.

#### **Secteur d'intervention**

Il intervient sur les établissements du 2<sup>nd</sup> degré du département de la Corrèze.